Extrait du Rencontres Sociales

http://rencontres-sociales.org/spip/spip.php?article1898

"Précarité / Pénibilité"

- Regards -

Date de mise en ligne : dimanche 19 septembre 2010

Description :

Une contribution dans le cadre de la préparation du Ier Forum social des saisonniers

Rencontres Sociales

Une contribution de Richard Dethyre dans le cadre de la préparation du Ier Forum social des saisonniers

PRECARITE PENIBILITE

Malgré le développement massif de l'emploi précaire, des milliers de salariés arrivent à l'âge de la retraite, sans que la pénibilité liée à leur statut soit reconnue.
Ils sont stagiaires sans salaire, intermittents, intérimaires. Ils ou elles enchaînent les courts contrats, les périodes de chômage, retrouvent le Rmi ou le RSA.....
Ceux qui habitent en montagne ou sur les zones littorales n'ont d'autres emplois que ceux de saisonniers. A côté des étudiants, il y a les professionnels. Ils le sont toute leur vie.
Ils sont 400 000 dans le tourisme et plus d'un million dans l'agriculture. La pénibilité des tâches est à la fois liée à l'activité mais aussi aux conditions dans lesquelles celle-ci s'exerce.
Dans l'agriculture, toutes les récoltes sont épuisantes. Il faut aller vite sur une courte période et enchaîner selon les saisons de maturité des récoltes. On sait que ces activités saisonnières sont propices à l'aléatoire en matière de respect du droit du travail.
Dans le tourisme, les travailleurs paient quatre fois l'addition de la précarité. Ils sont fragilisés par leurs CDD à répétition, ils ne perçoivent pas la prime de précarité, leurs Assedic sont minorés. Et leur retraite est calculée sans tenir compte de cette intermittence non choisie. Pénible non ?
Et pas très reconnaissante la société envers ceux qui génèrent chaque année 146 milliards de chiffre d'affaire.

Les saisonniers sont dans une insécurité autant sociale que morale. Retourner chaque fin de saison se réinscrire, en étant sûr d'être pénalisé sur le montant d'allocations minorées par avance.
Rentrer chez soi, parfois après quatre mois d'absence avec un sac bien trop lourd de fatigue accumulée, sans reconnaissance à la hauteur de cet engagement exceptionnel pour un salarié.
Etre ainsi renvoyé à sa vie privée accentue la sensation d'une intermittence subie entre le travail « à fond » et l'inactivité toute relative. Il faudra pendant toute cette période procéder aux démarches qui n'auront pas été faites durant cet éloignement du domicile.
Comme le dit cette saisonnière de Briançon, bardée de diplômes : « J'ai 38 ans, je veux poser mes valises. Etre reconnue comme une professionnelle, mais les emplois intéressants sont rares. Le développement économique n'est pas à la mesure des compétences disponibles localement. Je me bats depuis 3 ans, au cours desquels je n'ai cessé de baisser mes prétentions, pour réussir à me stabiliser professionnellement. »
Comme beaucoup, elle a bougé pendant plusieurs années en France et à l'étranger avant de s'établir à l'année, après 10 déménagements. Dans sa ville de montagne, comme ailleurs, la règle c'est la saison, l'hôtellerie-restauration, le SMIC, les boulots d'exécutants. 25% n'ont pas les heures supplémentaires payées à des rythmes de 60 à 70 heures par semaine.

Le rythme soutenu, la gestion au jour le jour, l'ignorance quant à la règlementation du travail saisonnier et les droits bafoués, les droits au chômage minorés, le pouvoir d'achat réduit, le difficile accès au logement et à la propriété, la santé qui se désagrège, le manque de reconnaissance et la difficulté à se projeter dans un avenir même proche, la difficulté à se former, l'ignorance des administrations et des pouvoirs publics quand aux difficultés rencontrées...Tout cela associe indubitablement la précarité du saisonnier à la pénibilité du travail.

Les saisonniers, les travailleurs pauvres, les jeunes précarisés (61% des moins de 30 ans n'ont pas connus de CDI) qui auront cumulé les difficultés salariales, des parcours sociaux accidentés vont constituer un groupe qui verra s'amplifier avec l'âge les risques sociaux majeurs.

Copyright © Rencontres Sociales

Dans le débat ouvert, les pouvoirs, publics, les élus, les partenaires sociaux doivent reconnaître la pénibilité spécifique subie par ces salariés et leur ouvrir le droit à la retraite à 60 ans.
Ils se retrouveront à 600 participants pour porter cette exigence les 3, 4 et 5 décembre à Aubagne au 1er Forum Social des saisonniers.

Copyright © Rencontres Sociales